



DECISION DU MAIRE

N° 13

DATE

9 janvier 2024

Signature du contrat n° 24C007 avec l'association Adscite Public, relatif au prêt de l'exposition « Trombinoscope » du 19 janvier 2024 au 27 février 2024 et aux ateliers « autoportrait » du 20 janvier 2024, qui se dérouleront à la médiathèque Christine de Pizan, à Poissy

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22, 4^{ème} alinéa et L. 2131-1 et suivants,

Vu le Code de la commande publique, notamment l'article R. 2122-8,

Vu la délibération n° 2 du Conseil municipal du 11 juillet 2022 portant délégation du Conseil municipal à Madame le Maire, et notamment son 4^{ème} alinéa,

Vu le budget communal,

Vu la proposition transmise à la commune et validée par les services concernés,

Considérant la volonté de la commune de développer la culture et son souci d'accessibilité à un public le plus large possible,

Considérant la programmation des animations pour l'année 2024,

Considérant l'organisation de l'exposition « Trombinoscope » dans le cadre des Nuits de la Lecture 2024 sur le thème du corps, permet de mettre en lumière le fond de musique des médiathèques et permet au public de découvrir d'un autre œil, les artistes en musique actuelle,

Considérant la nécessité de recourir à un prestataire spécialisé pour assurer cet évènement,

Considérant que l'offre de droits de l'association Adscite Public, sise 31, boulevard Gambetta, 35000 Rennes, répond de manière pertinente au besoin de la commune et respecte le principe de bonne utilisation des deniers publics,

DÉCIDE :

Article 1 :

D'adopter les termes du contrat n° 24C007 pour le prêt de l'exposition « Trombinoscope ».

Article 2 :

De signer ledit contrat, ses avenants et annexes éventuels, ainsi que tous documents y afférents, avec l'association Adscite Public, sise 31, boulevard Gambetta, 35000 Rennes.

Article 3 :

De préciser que le contrat est conclu pour la période du vendredi 19 janvier au mardi 27 février 2024.

Article 4 :

D'imputer les dépenses de fonctionnement s'élevant à 1066,99 € TTC, sur les crédits inscrits au budget, nature : 321 - fonction : 6288.

Article 5 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 VERSAILLES) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 6 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

**Le Maire,
Vice-présidente de la Communauté urbaine
Grand Paris Seine & Oise,
Conseillère régionale d'Île de France,**

A blue circular official stamp of the Grand Paris Seine & Oise community is positioned to the left of a handwritten signature in black ink.

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Liste des 52 œuvres pour l'exposition

Aldebert
Aloïse Sauvage
Alt-J
Angèle
Bertrand Belin
Brian Jonestown Massacre
Brigitte
Calling Marian
Camp Claude
Carpenter Brut
Catastrophe
Chaps (Columbine)
Charlotte Adigéry et Bolis Pupul
Clara Luciani
Concrete Knives
Crack Cloud
David August
Disiz
Etienne Daho
Fat White Family
Fishbach
Gaëtan Roussel
Hot Chip
Ibeyi
Irène Drésel
Jagwar Ma
Jeanne Added
John Butler Trio
Josman
Kalika
La Jungle
Laake
Ladylike Lily
Mat Bastard
Max Cooper
Maxenss
MNNQNS
Myd
No Zu
Orelsan
Penelope Isles
Pierre de Maere
POND
Rebeka Warrior
Rone
Stromae
Superorganism
Suzane
Talisco
Tame Impala
Thylacine
Yamê

Valeur totale d'assurance : 257,68 euros.

Document publié sur le [site de la ville](#) le 18/01/2024